

**Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford**

# **AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 631-2019

Règlement numéro 631-2019 modifiant le règlement numéro 612-2018

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:**

QUE lors de la séance régulière tenue le mardi 2 avril 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement n° 631-2019;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce neuvième jour du mois de juillet 2019.

Le directeur général,

**Jean-Raphaël Cloutier**